

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

De BUCEY LES GY Séance DU 9 Juillet 2021

Membres présents : Kopec Freddy, Millot Romain, Grosjean Virginie, Pires Sylvie, LAMBERT Agnès, Prost Benjamin, Bidon David, Raby Océane

PROCURATION : Ducret Mélanie à Kopec Freddy, Héritier Quentin à Grosjean Virginie, Ballivet Jacques à Rabby Océane, Lacour Céline à Lambert Agnès, Kopec Fanny à Bidon David et Baptiste SANDRETTI à Freddy KOPEC.

Membres absents : Cheviet Vincent (non excusé)

Secrétaire : Grosjean Virginie

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour (point 5) concernant l'annulation de la délibération N° 2021/15 sur l'adhésion de la commune de Bucey les Gy au Syndicat scolaire des écoles maternelle et primaire de Gy, et de la remplacer uniquement pour modifier la date d'adhésion qui doit être en concordance avec la date de dissolution du syndicat Scolaire Intercommunal du Cornouiller.

1° Remplacement d'un délégué titulaire au Syndicat Scolaire intercommunal du Cornouiller

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, compte tenu de la démission de son mandat de Président du Syndicat Scolaire Intercommunal du Cornouiller, Mr CHEVIET Vincent ne souhaite plus honorer le mandat que lui a été confié par la commune de Bucey les Gy en qualité de membre titulaire représentant la commune au syndicat.

Il convient donc de le remplacer rapidement afin de respecter les statuts du Syndicat et de favoriser les démarches jusqu'à la dissolution du Syndicat et pour les mois suivants si nécessaire.

Monsieur le Maire propose que ce soit un des membres déjà suppléants au Syndicat du Cornouiller qui passe titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec son accord, de nommer Monsieur PROST Benjamin comme membre titulaire du Syndicat scolaire Intercommunal du Cornouiller à compter de ce jour.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2° Convention emplacement camion vente de viande de bœuf

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de Madame Aline FAIVRET, exploitante agricole à Bucey les Gy, pour l'occupation d'une partie du parking devant la boulangerie PAROTY pour y installer un stand qui lui permettrait de vendre en directe, la viande de bœuf issue de son exploitation.

Le stand serait installé comme suit :

- Le mercredi entre 16h00 et 19h00
- Le samedi entre 9h00 et 12h00
- Le dimanche entre 9h00 et 12h00

à compter du 1^{er} juillet 2021. Madame FAIVRET s'est mise en relation avec Monsieur PAROTY propriétaire de la boulangerie et il n'y voit pas d'inconvénients.

Monsieur le maire indique aux Membre du Conseil Municipal que les conditions de ce stationnement doivent être réglées au moyen d'une convention d'occupation du domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à définir précisément l'emplacement à louer,
- Emet un avis favorable à la location de l'emplacement de vente à Mme Aline FAIVRET
- Autorise Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation du domaine communal avec Mme FAIVRET pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2022, dans les conditions exposées si dessus, qui sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation préalable.
- Fixe le prix de location à 200€ annuel,
- Précise que cette convention, notamment le tarif, sera révisable chaque année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3° Sortie de l'actif du camion Trafic du CPI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à la vente du camion Trafic du CPI immatriculé 8154 LZ 70, en date du 2/07/2021, il convient de sortir ce bien de l'état de l'actif de la commune. Pour cela les écritures comptables sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de sortir le Camion Trafic du CPI de l'état de l'actif et décide de passer les écritures comptables suivantes :

Vente : + 900 € au compte 775/77

En recette : +762 € au compte 2182/040 et + 138 € au compte 6761/042

En dépenses : +762 € au compte 675/042 et + 138 € au compte 192/040

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4° Versement de subventions « Opération Façades » M. KLEIN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier « Opération Façades » de Monsieur KLEIN ; Celui-ci ayant terminé ses travaux de rénovation, objet de la demande de subvention « Façades », les contrôles ont été opérés sur son dossier et nous avons constaté que tous les documents nécessaires au versement de la subvention sont présents (factures des entreprises acquittées et attestation de fin de travaux remise par l'architecte au client et fournie à la mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le versement de la subvention communale correspondante soit 3% des dépenses engagées, payées et plafonnées à 15 000 € TTC, c'est à dire **232€** (montant plafonné en référence à la délibération du conseil municipal du 4 Mars 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5° ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BUCEY LES GY au SYNDICAT SCOLAIRE DE GY

Monsieur le maire a informé le conseil du besoin de modifier la délibération d'adhésion de la commune de BUCEY LES GY au Syndicat Scolaire et souhaite la rédiger comme suit et par le fait annuler celle prise lors de la séance du 7/04/2021 et la remplacer par le texte ci dessous :

- Vu l'arrêté n°70-2021-03-08-011 du 8 mars 2021 portant modification du périmètre du syndicat intercommunal du Cornouiller avec le retrait des communes de La Chapelle Saint Quillain, Sainte Reine, Vantoux et Longevelle, Velleclair, Vellefrey et Vellefrange et Villers- Chemin et Mont-Les-Etrelles,
- Vu la délibération prise lors du conseil municipal du 25 mars 2021 par la commune d'Etrelles et la Montbleuse qui propose aux membres du Conseil Municipal de se retirer également de ce Syndicat à compter du 31 août 2021, proposition qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents,
- Suite aux réunions des 15 mars 2021 à la Mairie de Gy, 20 mars 2021 à la salle polyvalente de Bucey-Les-Gy et 26 mars 2021 à la Mairie de Bucey-Les-Gy,
- Au regard de la réflexion conduite sur le territoire pour assurer la réussite de tous les élèves dans les meilleures conditions possibles
- Au regard de la présence du pôle éducatif Catherine Fraisshot de Gy situé à 4 km de la commune de Bucey-Les-Gy,

Monsieur le Maire propose d'intégrer le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Gy à la rentrée 2021 pour garantir l'accueil, au pôle éducatif Catherine Fraisshot de Gy,

des élèves de maternelle dès la rentrée 2021 et l'accueil des élèves élémentaires à la rentrée 2022.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la rédaction de cette délibération et décide d'adhérer au Syndicat scolaire de Gy au **31 aout 2021 à minuit**.

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9° Questions et Informations Diverses

- Le point sur la vente du Camion Trafic du CPI

Séance levée à 19H30